

Durée : 2 jours .

Public :

Toute personne amenée à présider le CSE ou à l'assister : DRH/RRH, responsable des relations sociales, collaborateur RH. Dernière MAJ : Avril 2024

Objectifs :

Instaurer et faire vivre un dialogue social constructif. Cerner le fonctionnement et les attributions du CSE. Maîtriser le cadre juridique du CSE. Adopter la bonne posture, animer les réunions.

Pré-requis :

Faire partir du CSE.

Méthodes :

Cette formation alterne : apports de connaissances, cas pratiques et mises en situations. Un accompagnement personnalisé pour chaque participant.

Evaluation :

L'évaluation des acquis se fait tout au long de la session au travers des multiples exercices, mise en situation et étude de cas à réaliser. Le formateur remet en fin de formation une attestation avec les objectifs acquis ou non par le stagiaire.

Dernière MAJ : Avril 2024

Identifier la place du CSE dans le dialogue social

Rôle des IRP : CSE Central, CSE, Conseil d'entreprise, représentant de proximité

Impact des ordonnances sur le dialogue social

Impact de la taille de l'entreprise

Maîtriser les règles de fonctionnement du CSE

Composition du CSE, rôle et statut des membres

Les commissions obligatoires

Formalisation du règlement intérieur

Cerner les moyens de fonctionnement du CSE

Moyens budgétaires et de fonctionnement

Heures de délégation

Secret professionnel et confidentialité

S'approprier les missions du CSE

Missions économiques, mission sécurité et conditions de travail

Information et consultation, BDES

Organiser et animer les réunions de CSE

Obligations légales : convocation, ordre du jour, délibération, vote, avis et PV

Adapter son comportement aux situations : débats, interruptions, jeux d'acteurs, réunions exceptionnelles...

Anticiper les possibilités de recours du CSE et s'adapter

Réagir aux droits d'alerte du CSE et en cas de recours à des experts